AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-12-21x-01321 Référence de la demande : n°2021-01321-011-005

Dénomination du projet : Parc naturel régional de la Montagne de Reims_inventaires ABC et ZH

Lieu des opérations : -Département : Marne

Bénéficiaire : Parc naturel régional de la Montagne de Reims

MOTIVATION ou CONDITIONS
Le PNR Montagne de Reims sollicite une dérogation à la manipulation d'espèces protégées sur son territoire dans le cadre d'inventaires de la biodiversité du programme d'actions ZH. Les méthodes d'inventaires sont éprouvées. Le CNPN donne un avis favorable pour la capture et le relâcher immédiat des espèces listées pour l'année 2023. Un bilan sera réalisé et transmis à la DREAL. Précaution sanitaire : avant et après chaque sortie, le matériel (nasses, bottes, boîte d'identification, épuisettes, etc.) sera désinfecté .... Nettoyage du matériel utilisé à l'aide d'une brosse pour retirer boue, feuilles, branchages, etc. ▪ Pulvérisation d'une solution de Virkon à 1% sur tout le matériel en contact avec l'eau (p. 7). Le séchage du matériel (après désinfection) est aussi à recommander. L'exposition régulière du matériel au soleil pour son séchage complet contribue également à la destruction des agents pathogènes.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Le Président de la commission espèces et communautés biologiques : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable [X] **Favorable sous conditions [_]** **Défavorable [_]**

Fait le : 29 mars 2023

Signature :

Le président